

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES
RENCONTRES AUTEUR/ELEVES
DANS LE CADRE DU FESTIVAL « DES LIVRES &VOUS »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition des Editions FAUTE DE FRAPPE, pour une intervention dans le cadre du festival « DES LIVRES &VOUS » qui se déroulera du 24 février au 8 mars 2025,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat d'engagement est signé avec les Editions FAUTE DE FRAPPE n° de SIRET 84844482400025, domiciliées à WASQUEHAL (59290), 108 rue de Lille, représentées par Monsieur Marc FALVO.

Article 2 :

L'éditeur s'engage à participer à une journée de dédicace le 8 mars 2025, salle Bernard Kindraich à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût de la session de dédicace s'élève à 255,28 € (TVA non applicable), auquel s'ajoute une contribution diffuseur de 1,1%. La Ville s'engage par ailleurs à prendre en charge les frais de restauration ainsi que les frais de transport.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 11 février 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

17 FEV. 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250211-DEC2025-22-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025